



Déclaration FSU CSA-SRA Jeudi 22 novembre 2023

Ce CSA SRA est le premier après l'attentat terroriste d'Arras. Toutes nos pensées vont aux proches de Dominique Bernard, au professeur d'EPS et aux deux agents de la Région grièvement blessés. Nous adressons également tout notre soutien à l'ensemble de la communauté éducative de la cité scolaire Gambetta-Carnot et plus largement à tous les personnels touchés par ce drame. Nous vous remercions de n'avoir réuni que les instances qui s'imposaient dans le contexte.

Ce CSA-SRA se tient dans un contexte socio-économique, politique et régional grave qui accable encore plus les personnels. Toutefois, la vie quotidienne doit se poursuivre et ce CSA-SRA met à l'ordre du jour des points que nous aurons l'occasion de discuter aujourd'hui et dans les semaines qui suivent. Nous remercions d'ailleurs les services pour les documents communiqués eu égard à cet ordre du jour.

Alors que la communauté éducative était touchée au cœur, le gouvernement entérinait au budget la suppression de 2 700 postes dans l'Éducation Nationale pour la rentrée 2024. Quelle hypocrisie ! L'École ne peut pas tout mais pour lui permettre de remplir tout son rôle, elle a besoin de personnels formés en nombre suffisant. La baisse démographique devrait être utilisée pour améliorer les conditions de réussite des élèves, diminuer les effectifs par classe et augmenter l'offre de formation, dans une académie en proie aux difficultés sociales et économiques pérennes et où la crise sanitaire a laissé de profondes traces. Il faudrait aussi prendre à bras-le-corps la crise du recrutement : c'est une amélioration significative des salaires qu'il faut, l'allongement de la période d'inscription aux concours ne suffira pas.

Deux mois après la rentrée, il manque toujours des personnels, et des remplacements de moyenne voire longue durée ne sont toujours pas possibles. Mais le Ministre se focalise sur les absences de courte durée et préfère quasiment supprimer la formation continue. Ce qui ne l'empêche pas, encore une fois **en même temps**, d'affirmer vouloir améliorer le niveau et de lancer une consultation où on peut répondre un nombre infini de fois. Quel sérieux !

Concernant l'offre de formation, la réforme de la voie professionnelle qui accélère le démantèlement de la formation professionnelle sous statut scolaire – continue son chemin et s'apprête à causer des dégâts énormes sur la carte des formations tant pour les élèves que pour les personnels, notamment dans les filières tertiaires.

Cette réforme de la voie professionnelle que le ministère cherche à appliquer en s'appuyant sur le pacte LP, est rejetée majoritairement par les personnels, tant elle est à l'opposé de l'intérêt des élèves et aggrave, une fois encore, les conditions de travail des collègues. Face à cela, le ministère s'arcboute et cherche tous les moyens pour passer en force cette réforme. Et certaines directions essaient de manière malhonnête d'imposer les parts fonctionnelles du pacte aux enseignants. Pour cela, elles n'hésitent pas à détourner les missions définies dans la note de service du MEN du 20 juillet 2023 définissant les modalités de mise en œuvre de ces parts fonctionnelles. Peu importe si les textes réglementaires ne sont pas appliqués...pourvu que la réforme se mette en place.

Pour appuyer cette destruction, la ministre Grandjean, avec l'assentiment du ministre Attal, a confirmé la modification de l'organisation de l'année de Terminale bac professionnel. En effet, elle a décidé d'autorité d'organiser en fin d'année scolaire un parcours différencié pour les élèves sur 6 semaines (stage ou cours préparatoires pour la poursuite d'études) et d'avancer certaines épreuves en mars ou avril, calquant ce

nouveau calendrier sur celui que le ministre Blanquer avait imposé, à tort, en LGT.

Pendant que les enseignants de LP mènent un combat quotidien contre l'absentéisme et le décrochage, la ministre ne trouve rien de mieux à faire que d'imposer une organisation dont tout le monde s'est accordé à dire qu'elle avait aggravé ces phénomènes dans la voie générale et technologique, y provoquant finalement le recul que l'on connaît. Cette organisation risque fort de mettre en place une terminale bac professionnel à deux vitesses et de rompre l'égalité des élèves face à l'examen et à la poursuite d'études. Enfin, la ministre Grandjean répond à l'injonction présidentielle d'augmenter la durée des PFMP. Cette augmentation s'appliquerait aux élèves ne souhaitant pas poursuivre des études dans le supérieur, les privant ainsi d'enseignements pendant une large partie de la dernière année de leur scolarité. De cette manière, à l'opposé d'un discours mensonger, le ministère propose finalement moins d'école, moins de culture commune, moins de pratique physique alors que tous les chiffres « santé » sont au rouge, pour les jeunes des classes populaires.

Concernant les STS, on constate depuis l'an passé, une difficulté importante à les remplir que ce soit en tertiaire ou dans l'industriel. Certes la situation semble moins catastrophique que l'an passé, mais force est de constater que nos STS se vident à petit feu et cela est plus qu'inquiétant. L'explosion de l'apprentissage, créé par un appel d'air lié à un subventionnement délirant des entreprises qui embauchent des apprentis, explique en grande partie cette désaffection. En 2e année, là aussi les chiffres sont inquiétants et montrent une déperdition entre la 1re et la 2e année.

Par ailleurs, au moment où se met en place une réforme de la voie professionnelle, les Campus des Métiers sont une tête de gondole qui ne cache pas le développement de l'apprentissage en CFA privé au détriment de la formation initiale sous statut scolaire. Au sein des campus, les parcours mixés et les cours en mixité des publics détériorent les conditions de travail des élèves et des personnels. De plus, la mise au même niveau des formations publics et privés accentuent la fuite des élèves vers des formations par apprentissage dont le coût pour l'État explose. Les entreprises utilisent l'apprenti, sans contrepartie, comme une force de travail et la qualité des formations par apprentissage n'est pas garantie. De plus en plus d'entreprises utilisent l'apprentissage comme un mode de pré-recrutement, les chiffres d'abandon de la formation et le taux en emploi des apprentis après 6 mois le montrent. La FSU est opposée à ces Campus des Métiers et demande que les moyens soient mis sur toutes les formations professionnelles sous statut scolaire. à ce titre, le CSA doit examiner la mise en place d'une mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage (MCPFA). Beaucoup de questions restent posées : quelles procédures exactes de contrôle sont mises en place par les IEN et IA-IPR de l'Éducation nationale dans les CFA privés ? Combien de personnels dédiés à ce contrôle ? Comment contrôler l'intégrité du passage de l'examen, des modalités d'évaluation ou tout simplement du respect des référentiels des diplômes ? Les personnels sont-ils assez nombreux pour effectuer ces différents contrôles ? Tous les CFA privés sont-ils contrôlés ? Quels critères pour l'obtention de l'habilitation à faire passer les CCF ?